ARRITTI

nu 2719 da u 21 à u 27 d'ottobre 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Pierre Alessandri, Yvan Colonna, Alain Ferrandi

En finir avec la stigmatisation du dossier corse

p. 3

Sacralisazione di u 5 di maghju

30 anni di lotta

Désormais, plus aucun match de compétition professionnelle de football en France ne sera possible un 5 mai. L'aboutissement d'un long combat. Merci au Collectif des victimes du 5 mai 1992. Merci à nos élus et aux députés et sénateurs qui ont su entendre son message. #FurianiMaiPiù. À lire en p. 4-5

AG de l'Alliance Libre Européenne

MoveForward !

p. 6-7

Grande serata Scola Corsa !

p. 12

Vennari u 22 d'ottobre in Biguglia

cù Felì, L'Attrachju, Missaghju

Una settimana una parolla

(O duie, o micca, sfidàtevi di e « parolle parolle parolle… »)

Diu (a seguita)

Что у Бога есть мокрое, он может высохнуть
Čto u Boga est' mokroe, on možet vysohnut'
Ciò chì Diu hà incrusciatu, u pò asciuvà.

Salute à tutti. V'avia lasciati, a settimana scorsa, cù l'idea chì, spessu, un diu, qualsìasi a relighjone, era creatore di u mondu, unniscente, unniputente, unnipresente è unnibenevulente. Fideghja chì ghjè u casu in corsu, cum'ella si pò vede ind'una manata di pruverbii: Quandu u frate s'annega, hè vulintà di Diu. *«Iè, po ci hè dinù: Ùn trema una foglia chì Diu nùn voglia.»* Bellu questu. Torna unu: Diu hà fattu eppo farà.
U primu puntu d'interessu hè a pràtica di l'interri, 100.000 anni fà, cù totem incaricati d'accumpagnà u mortu. Sarebbe u segnu chì, tandu, si credia à un aldilà chì seguitava a vita terrestra. Si tratta, ind'e ste relighjoni primitive, di forze spirituale chì ponu casticà o ricumpensà l'omi. D'altronde, prupunenu à una cumunità una murale, règule di vita, riti prupiziatori, o ancu esistenza d'un intercessore trà l'omi è u divinu.
U fattu si stà chì a manera di numinà e divinità è di raprisintalle hè diversa sicondu à l'èpica è à a geugrafia. S'è no demu, per un dettu, un'uchjata à l'induìsimu, a Trimūrti (« trè forme » in sanscrittu) spieca l'universu sanu: Brahmâ hè u sìmbulu di a creazione, Vishnu di a preservazione è Shiva di a destruzione. D'altronde, frà e grande divinità di u mondu mesuputàmicu (Illu millenariu nanzu à Cristu) pudemu mintuvà Enlil, Enki/Ea, Inanna/Ishtar… chì i nomi èranu accumpagnati, in lingua sumèrica, d'un ideogramma spùticu: in quantu à u buddhìsimu, non solu Gautama Bouddha niga l'esistenza d'un diu creatore, ma esìstenu dinù parechji tipi di Buddha.
Per ciò chì tocca à e trè relighjioni di u libru, cioè l'ebraìsimu, u cristianìsimu è l'islamìsimu, si tratta d'una revuluzione culturale chì impone à a maiò parte di u mondu, u monoteìsimu. In ogni situazione, Diu intervene à prò o contru à u pòpulu, senza chì omu possa capisce u perchè. Sta divinità hè chjamata Yahweh (u tettragramma YHWH), Diu è Allah. A quistione di a piazza di e donne si pone: I Cristiani t'anu a vèrgine Maria, a kabbale Shekhina, è u coranu, malgratu ciò ch'è no pudemu pinsà, mette à paru u masciu è a fèmina. Per compie, si pò ammintà chì ùn ci hè raprisintazione di Diu ind'è l'Ebrei è i Musulmani ma ch'ùn ci hè relighjone senza antropomurfìsimu: Diu pensa, face cum'è noi. Eccu l'ora di a canzona :
www.youtube.com/watch?v=YvT89hqFx_0 ■
Marina Chovin

Accapu di a reddazzione

Evviva Scola Corsa!

A sapete, o cari lettori, sò nate e nostre prime scole d'insignamentu immersivu in lingua corsa! In grazia à l'aiuti multiplicati di militenti è simpatizenti, ma dinù di e cumune di Biguglia è Bastia chì crèdenu in noi, è di a Cullettività di Corsica sempre pronta à sustene a nostra lingua, anu apertu e scole di biguglia (à u senu di u gruppu sculare Simone Peretti) è di Bastia (à u senu di a Scola Charpak)! Ringraziemu tanta è tanta ghjente, frà i quali associi è militenti di Praticalingua, Parlemu Corsu, l'AILCC (associu di l'insignanti di lingua è cultura corsa), u STC Educazioni, l'Associu di i Parenti Corsi, u Spaziu Culturale di Biguglia, u retale Eskolim ch'adunisce tutte e scole d'insignamentu immersivu in lingua regiunale, cum'è Diwan in Brittagna, Seaska in Paese Bascu, Calendreta in Occitania, Bressola in Catalogna, ABCM in Alsazia!
Un mese dopu à a nostra prima rientrata, hè sempre una maraviglia di vede ssi 25 ciucci truvà tutte e matine e so maestre. Certi fòrmanu digià e so prime frasuccie cù babbu è mamma, è sè vo v'affaccate in scola per scuntrà e maestre, vi cunteranu quant'elle sò fiere anch'elle di st'avventura maravigliosa. Puru, ùn màncanu i capatoghji. Tutti i ghjorni, ci sò bisogni da regulà. S'appòghjanu e maestre nant'à l'associi di e scole, Scola Corsa di Biguglia è Scola Corsa di Bastia, i so presidenti, Alinu Gherardi è Pasquale Castellani, i so scagni, è sopratuttu i parenti chì sò impegnati assai. Tutte e settimane o quasi, un puntu di l'avvanzate, è i bisogni sò fatti è tutt'ugnunu si dà di rimenu per regulà i prublemi. I Parenti, babbi, mamme è ancu caccari è caccare, zie è zii, cummare è cumpari, anu appruntatu cù noi a prima serata Scola Corsa, chè no urganizemu stu vènari in Biguglia à u Spaziu Culturale. Biscotti da tutte e mamme, banchi culuriti è urnati di fottò è disegni, e maestre è i so elevi vi invìtenu à scopre i primi travaglii fatti in scola! I parenti anu da vende i so biscotti per fà entre qualchi soldu. Ci serà dinù in grazia à Michele Angeli è e so squadre un bancu per beie è manghjassi qualchi buccunetti aspettendu a bellìssima serata appruntata da Felì, l'Attrachju è Missaghju. Puppeppu ci ferà forse una surpresa pè i cinnini. Forse hè troppu à bon'ora per sente cantà i nostri zitelli, quelli di Scola Corsa, di Scola in Festa o di l'attelli di u Spaziu Culturale, ma vidaremu sè n'avemu una surpresa... Ci sarà ben intesa dinù u bancu di Scola Corsa chì puderete pòrghjeci u vostru sustegnu, cumprà e nostre belle magliette, appiccicatoghji, o biglietti di tombolà ! Scola Corsa piglia dinù l'adesioni, per 10 € à l'annu è i doni sò più chè benvenuti ! Faremu un accolta particulare dinù à l'imprese corse chì sò un sustegnu preziosu aspettendu chè no pòssimu benefizià di a cuntrattualisazione cù l'Educazione Naziunale. Ci impone un pèriodu prubatoriu di 1 à 5 anni. Sperendu ch'ellu serà unu piuttostu chè cinque, simu pronti à rilevà scumessa cù l'aiutu di u pòpulu corsu impenseritu di l'avvene di a so lingua. Allora, cari amichi lettori, affaccàtevi vènari u 22 d'ottobre in Biguglia à porghje u vostru sustegnu à a prima filiera assuciativa d'insignamentu immersivu in lingua corsa! Aiutèmuci tutti inseme! Evviva Scola Corsa!!! ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Pierre Alessandri, Yvan Colonna, Alain Ferrandi

En finir avec la stigmatisation du dossier corse

Depuis mai 1999, date de l'arrestation de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi (celle d'Yvan Colonna a eu lieu quatre ans plus tard), plus de 22 ans se sont écoulés. Condamnés à la perpétuité simple, sans peine de sûreté, pour avoir participé à l'assassinat du préfet Claude Erignac, les deux premiers sont libérables depuis quatre ans. Pourtant, ils sont maintenus arbitrairement sous le statut de « détenus particulièrement signalés » (DPS) ce qui leur interdit tout espoir de libération et même toute possibilité de rapprochement dans une prison en Corse.

Le maintien de ce statut privatoire de leurs droits n'a aucune justification rationnelle car les deux prisonniers politiques corses, tout comme Yvan Colonna, sont reconnus comme des détenus modèles par l'administration elle-même qui, chaque fois que leurs avocats introduisent un recours, le reconnaît sans ambages.

Le tribunal d'application des peines antiterroristes a ainsi donné à plusieurs reprises un avis favorable pour un aménagement de leurs peines, mais cet avis a été balayé à chaque fois par ceux qui décident in fine au sommet de l'État, le Garde des Sceaux habituellement, le Premier Ministre au-dessus de lui quand celui qui est ministre en exercice se refuse à promulguer la réponse attendue par l'État profond qui, dans les faits, dirige la France, Préfets en tête.

Cette vengeance d'État s'exprime en dehors de tout cadre légal. Le jugement qui a condamné Alessandri et Ferrandi a été prononcé par un jury de magistrats, tels qu'ils sont constitués en cas d'incrimination terroriste. Ce jury a refusé une condamnation à perpétuité avec une peine de sûreté maximale alors qu'elle était demandée par le ministère public. L'État profond a manifestement décidé de l'exécuter quand même, par tous les détournements de procédure possibles ou imaginables !

C'est ainsi que ce problème juridique est devenu un problème politique qui justifie que l'Assemblée de Corse y consacre une séance exceptionnelle le 22 octobre prochain.

Car au-delà de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi – le cas d'Yvan Colonna connait quatre années de décalage –, c'est la Corse entière qui ressent une volonté de stigmatisation à travers cette succession de décisions arbitraires.

Stigmatisation du dossier corse en raison de l'assassinat du préfet Erignac : tel avait été l'esprit, et même la lettre, du discours d'Emmanuel Macron dès février 2018, au lendemain de la réélection de Gilles Simeoni à la tête de la Collectivité de Corse, alors que lui-même avait été élu président de la République quelques mois auparavant. Depuis rien n'a vraiment évolué, si ce n'est que Gilles Simeoni a été conforté de manière éclatante lors des élections de juin dernier.

Mais le blocage continue et il s'exprime à travers l'acharnement mis par l'État dans le dossier judiciaire de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi. En réunissant l'Assemblée de Corse pour en débattre en séance plénière, l'Exécutif engage une épreuve de vérité : sans conformité au droit, il n'y a pas de possibilité de dialogue, et l'État en porte la responsabilité. L'opposition au sein de l'Assemblée de Corse a déjà plusieurs fois montré par ses votes qu'elle soutenait la même position, ainsi que tous les parlementaires, au Sénat, à l'Assemblée Nationale et au Parlement Européen. Les anciens Présidents de l'Assemblée de Corse, de droite ou de gauche, ont eux aussi la même position. C'est à toute cette unanimité que le gouvernement devra répondre de son attitude réfractaire au droit et au dialogue.

À partir de là, les Corses jugeront. ■

Furiani

29 ans après, plus de match le 5 mai

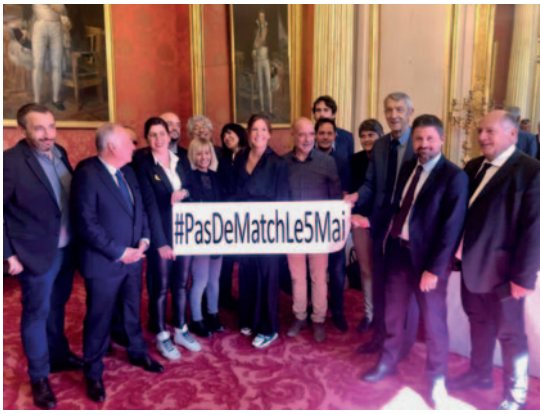

Le soir du 5 mai 1992, la finale de la coupe de France de football entre le SC Bastia et l'Olympique de Marseille au Stade Armand Cesari prenait une tournure tragique à quelques minutes du coup d'envoi avec l'effondrement d'une tribune provisoire. On déplore ce soir-là 2357 blessés et dix-neuf morts.

Plus aucun match de Ligue 1, de Ligue 2, de Coupe de France ou de Trophée des champions ne sera désormais joué un 5 mai. Vingt neuf ans après le début de la lutte pour la reconnaissance de la mémoire des victimes, c'est une victoire pour le Collectif des victimes de la catastrophe de Furiani.

Ce 14 octobre, le Sénat a voté à main levée et sans modification la proposition de loi de Michel Castellani, adopté en février 2020 par l'Assemblée nationale visant à interdire la tenue des matchs de foot à la date anniversaire de la catastrophe de Furiani intervenant quelques mois avant le trentième anniversaire du drame. Le dispositif concernerait alors huit journées de championnats d'ici à 2040.

Le texte prévoit alors par son unique article que *« En hommage aux victimes du drame national survenu en marge de la rencontre de Coupe de France disputée au stade Armand Cesari de Furiani le 5 mai 1992, aucune rencontre ou manifestation sportive organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et deuxième division, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions n'est jouée à la date du 5 mai. »*

Si l'accord du 22 juillet 2015 qui avait signé l'engagement de ne pas disputer de match de football les 5 mai tombant un samedi a constitué une étape importante dans la reconnaissance de la catastrophe de Furiani, cet aménagement du calendrier sportif n'était pas suffisant pour l'accomplissement du devoir de mémoire. Les matchs continuaient alors à être programmé le 5 mai lors de certaines saisons comme celle de 2009-2010 ou encore celle de 2011-2012. La Fédération professionnelle de football, qui avait choisi de commémorer le drame de Furiani par des évènements, des hommages et des actions de sensibilisation s'était opposé à la vision du Collectif des victimes du 5 mai 1992, préférant le recueillement.

Cependant, la proposition de loi Castellani avait enfin trouvé de multiples soutiens alors que sur les huit groupes que comptent l'hémicycle, un seul s'est exprimé contre. *« C'était un jour attendu, important et décisif pour le collectif. C'est l'aboutissement d'une démarche qui dure depuis des années, c'est un véritable soulagement. C'est un poids énorme qui est enlevé et le collectif pourra se recentrer sur autre chose comme de la sensibilisation aux valeurs du sport et la mise en place de nouveaux projets »*, s'est félicité Josepha Guidicelli, présidente du collectif du 5 mai.

La date du 5 mai est aujourd'hui sacralisée et les victimes enfin reconnues, enfin. ■ **Pauline Boutet-Santelli.**

E reazzioni

Collectif des Victimes du 5 mai. « Enfin ! Merci à vous de nous avoir soutenus dans notre démarche ! Notre engagement va se poursuivre à travers des actions de sensibilisation, de commémorations pour que le souvenir et le devoir de mémoire demeurent. #ÙnCappieremuMai. #PerElli » ■

Miché Castellani. « Je suis soulagé, je suis heureux, même si le terme est impropre, d'être arrivé au bout de cette procédure avec l'aide du groupe, l'aide de beaucoup de gens au Sénat aussi, et parce que c'est une promesse que j'avais faite au moment de la campagne électorale. C'est un devoir de mémoire qui est rempli, je pense que derrière le texte désincarné, il y a beaucoup de gens qui ne sont plus ici, beaucoup de gens qui souffrent tous les jours, c'est à eux que je pense à cet instant, c'est pour eux que nous nous sommes tous battus pour arriver à cette reconnaissance. Je trouve qu'il est bien qu'à côté de ce qu'est le football, avec des athlètes de très haut niveau, avec beaucoup d'argent qui circule, qu'au moins une journée par an, il y ait une autre dimension, qui est une dimension humaine, une dimension éthique du sport et du football en particulier. C'est aussi ça cette loi du 5 mai. » ■

Paulu Santu Parigi. « Trent'anni chè n'aspettàvamu a dignità, a ricunniscenza, a mimoria pè i nostri morti di Furiani. Populu corsu, a lege hè passata. Oghje sì intesu è sta vittoria hè toia. Ricordu eternu à i morti di Furiani. » ■

Gilles Simeoni. « Près de 30 ans après, la promesse faite aux victimes devient enfin réalité. Il n'y aura plus de match le 5 mai. Merci aux parlementaires qui ont porté cette loi et ceux qui l'ont votée. Bravo au Collectif du 5 mai 1992 pour son combat titanesque. Pinsemu oghje à e vìttime è à e so famiglie. » ■

Jean Félix Acquaviva. « Le gel des matchs pro le 5 mai devient enfin réalité après le vote conforme du Sénat. Le travail du Collectif du 5 mai 1992 a payé. Réparation est faite, Merci à tous les soutiens. En particulier Paulu Santu Parigi, les écologistes au Sénat, Michel Castellani, le groupe Liberté et Territoires, Jean Jacques Panunzi. Victoire collective. » ■

Paul André Colombani. « Adoption de la loi Castellani sur le gel des matchs le 5 mai au Sénat. Moment d'émotion historique qui consacre enfin la demande portée par le collectif des victimes de la catastrophe de Furiani. Désormais le devoir mémoriel passera avant les logiques économiques. » ■

François Alfonsi. « Super travail parlementaire et magnifique résultat ! Ce combat de nombreuses années pour la dignité a trouvé, grâce à Michel Castellani et les groupes Liberté et Territoires à l'Assemblée et Écologistes au Sénat, une reconnaissance justifiée. » ■

Sporting Club de Bastia. « Le SCB se félicite du vote, ce jour, du Sénat qui a entériné le gel des matchs professionnels le 5 mai ! L'ensemble du club a aujourd'hui une pensée émue pour toutes les victimes et pour le Collectif du 5 mai 1992. #PasDeMatchLe5Mai » ■

Sacralisazione di u 5 di maghju

30 anni di lotta

Il aura fallu 30 longues années de bataille contre la fermeture incompréhensible, voire indécente, de l'appareil d'État en France, pour obtenir – enfin ! – la sacralisation de la date du 5 mai. Désormais, plus aucun match de compétition professionnelle de football en France ne sera possible un 5 mai. L'aboutissement d'un long combat.

C'est la reconnaissance des souffrances de milliers de personnes, l'hommage aux disparus, les 19 victimes, mais aussi leurs parents qui sont décédés depuis sans voir aboutir leur demande pourtant si évidente et qui avait fait l'objet, quelques heures après la catastrophe, d'une promesse de la part du président de la République de l'époque, François Mitterrand.

Le Collectif de la catastrophe du 5 mai 1992 a vécu bien des tourments depuis cette sinistre date. Il a fallu d'abord aux victimes et à leurs familles se relever péniblement d'un drame épouvantable où, pour assister à un match de football, au nom de leur joie et d'une excitation collective, des milliers de personnes ont été précipitées dans le vide et 18 d'entre elles n'en sont jamais revenues, une 19e étant décédée des suites de ses blessures quelques années plus tard. D'autres auront souffert des mois durant, voire des années, sur leur lit d'hôpital, certaines encore en gardent les séquelles. Il aura fallu aussi vivre les enterrements l'un après l'autre, au cœur de tensions ignobles car, pour ceux qui n'ont pas connu l'histoire, il faut se souvenir que le Collectif n'a pas reçu immédiatement le soutien qu'il était en droit d'attendre de l'ensemble du peuple corse. La perplexité face à un tel drame, puis les hontes et les non-dits entourant les responsabilités de la catastrophe ont supplanté l'indispensable solidarité. Le Collectif gênait car il demandait des comptes. Ceci n'est pas à la gloire de la Corse. Il a fallu supporter les chapes de silence d'une société corse médusée, honteuse, perdue. Il a fallu ensuite traverser toutes les épreuves des procès, accepter les condamnations minimes sur le plan judiciaire, pire, les non-lieux sur certaines responsabilités, concentrant toute la charge de ce désastre collectif sur quelques-uns. Il aura fallu accepter l'extinction de l'action publique, après l'assassinat du président du club de l'époque, et vivre un affrontement fratricide au sein de la famille nationaliste dont le drame de Furiani n'aura pas été non plus totalement absent. Il aura fallu supporter les promesses non tenues des gouvernements successifs, les mensonges, le mépris ignoble, parfois, trop souvent, des instances toutes puissantes du football français, supplantant même les engagements d'État. Il aura fallu attendre que les parents vieillissent sans leurs enfants, que les épouses se reconstruisent sans leur mari, que les enfants grandissent sans leur père pour les voir reprendre le flambeau des revendications de ce Collectif bien éprouvé. Et c'est au prix de toutes ces années de souffrances, qu'enfin, le Collectif a trouvé écho au sein de la société corse, des clubs de football et de sportifs de toute l'Europe, de politiques et de soutiens de toute part. Il aura fallu qu'enfin aussi le nationalisme accède aux plus hautes représentations politiques de l'État, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, pour que la revendication de la reconnaissance de cette souffrance, soit enfin entendue. Et quel sujet à la fois plus intime et plus fort en symbole que cette reconnaissance pour marquer la première loi proposée par le nationalisme corse, et adoptée à une écrasante majorité de la représentation nationale !
Nos trois députés, portés par Michel Castellani qui en était le rapporteur, et notre sénateur lors des navettes parlementaires au Sénat, ont su s'entourer de groupes qui pèsent aujourd'hui, et convaincre au-delà de ceux-ci, pour obtenir cette sacralisation*.

Le mot « sacralisation » n'est peut-être pas tout à fait adapté, il s'agit désormais de ne plus jouer un match de compétition ou de faire la fête comme cela s'est malheureusement fait depuis le drame, non pour se fermer au football, non pour vivre dans le passé de ce drame, mais au contraire pour lui redonner sa vraie dimension, de respect et de dignité humaine. La reconnaissance du drame, et surtout des mécanismes qui y ont conduit, la lutte contre ces mécanismes, l'instruction des jeunes générations de sportifs, l'hommage rendu à toutes les victimes de cette catastrophe, l'humilité à rappeler sans cesse devant les lois du sport, la tolérance et le respect à prôner dans les compétitions, supplanteront désormais toute autre considération ou dérives sportives chaque 5 mai. Peut-être que ce combat enfin abouti permettra d'améliorer le sport et de combattre les dérives de l'argent qui le pervertissent. En ce sens, ce fut un noble et nécessaire combat. Merci au Collectif des victimes du 5 mai 1992. Merci à nos élus et aux députés et sénateurs qui ont su entendre ce message. #Furianimaipiù. ■ **Fabiana Giovannini.**

** Michel Castellani, Jean-Félix Acquaviva, Paul André Colombani à l'Assemblée Nationale avec le groupe Liberté et Territoires, Paulu Santu Parigi avec le groupe des écologistes au Sénat. À noter aussi les soutiens de Jean Jacques Ferrara et Jean Jacques Panunzi.*

AG de l'Alliance Libre Européenne

MoveForward ! Forza !

MoveForward, *en avant !, Forza !,* c'était le slogan de l'Assemblée Générale 2021 de l'Alliance Libre Européenne, parti politique européen fédérant 49 partis nationalistes en Europe. L'ALE fêtait à cette occasion ses 40 années d'existence et une bien belle dynamique !

La Corse peut s'enorgueillir d'avoir accueilli la toute première conférence de presse à Bastia en 1979, qui donna naissance un an plus tard au parti de l'Alliance Libre Européenne ! Ces premiers pas ont été bénéfiques pour toutes nos nations, nombre de partis ont remarquablement progressé depuis, y compris en Corse. Aujourd'hui l'ALE compte 49 partis nationalistes d'Europe, répartis dans 19 États membres, aux responsabilités dans six Nations sans État : Pays Basque, Catalogne, Flandre, Écosse, Pays de Galles, Corse.

Partis nationalistes, indépendantistes ou autonomistes, tous défendent le droit à l'autodétermination des peuples et œuvrent à la défense de leur droit à décider, aux droits de l'homme, à la défense des langues et cultures et de la diversité qui fait la richesse de l'Europe. L'ALE défend la démocratie, la paix dans le monde, la justice sociale, l'écologie, le droit des femmes, l'égalité des genres, le droit des jeunes, et s'inscrit dans la lutte contre les causes du réchauffement climatique et pour le développement durable.

Reconnu officiellement comme parti politique européen depuis 2004, il est le seul parti identifié comme défenseur du droit à l'autodétermination partout où un peuple revendique sa reconnaissance.

Cette AG était marquée par le retour au présentiel à la joie de tous, après un an et demi de restrictions sanitaires dues à la pandémie de Covid. Une très bonne participation avec les délégués d'une trentaine de partis qui ont débattu sur les priorités à venir et adopté de nombreuses motions.

Une motion déposée par Femu a Corsica pour l'application du droit concernant Petru Alessandri, Alain Ferrandi, Yvan Colonna et l'ensemble des prisonniers politiques corses a été adoptée à l'unanimité. Pierre Alessandri et Alain Ferrandi sont libérables depuis 2017, Yvan Colonna le sera l'an prochain, tous trois subissent la vengeance d'État d'un gouvernement qui bafoue ses propres lois. L'ALE demande l'application du droit, c'est-à-dire leur rapprochement et leur libération conforme à ce droit, ainsi que l'engagement d'un dialogue politique avec la Corse comme souhaité par l'immense majorité des Corses.

Autres motions adoptées, en faveur de l'enseignement immersif de la langue corse dans l'enseignement public, ou de l'importance de l'eau dans la lutte contre le réchauffement climatique, déposées par le PNC, autre parti corse membre de l'ALE.

Parmi aussi les motions qui ont marqué cette AG, celle en faveur de la résolution pacifique et démocratique du conflit en Catalogne, pour le respect des droits à décider du peuple catalan, ou encore pour un soutien économique européen à apporter aux îles Canaries, victimes d'une éruption volcanique épouvantable depuis plus d'un mois, avec des coulées de lave telles un tsunami sans interruption, détruisant tout sur son passage, avec des nuages de cendres qui plongent les îles dans une catastrophe dont on ne voit pas la fin. Des centaines d'hectares ont été anéantis, des milliers d'habitations détruites, les aéroports sont fermés, affectant l'essentiel de la vie économique du pays, qui repose sur le tourisme, plus de 8000 personnes ont été déplacées, des gens qui ont tout perdu. Le représentant du parti Nuova Canarians a ému toute l'assistance. C'est aux îles Canaries, justement, que doit avoir lieu la prochaine Assemblée Générale ordinaire, au mois de mai 2022.

L'ALE fête ses 40 ans cette année, avec la satisfaction de voir progresser nombre de partis dont certains sont aujourd'hui aux responsabilités. Lors de la cérémonie d'anniversaire, les idées forces de l'ALE ont été rappelées, notamment concernant son activité internationale et le soutien aux peuples en lutte, avec la présence d'une délégation kurde et d'une délégation du Nagorno-Karabakh. Les jeunes sont très présents au sein de l'ALE et de son mouvement pour la jeunesse EFAy (EFA Youth) qui réunissaient également ses instances et nombre d'organismes, comme Arritti – institutions, presses, universités, sont rattachés au parti européen, au travers de la Fondation Coppieters (lire en p.7) qui tenait elle aussi son rendez-vous annuel. Le groupe des 6 eurodéputés de l'ALE enfin, a fait part de son action et notamment de son projet de Caucus pour l'autodétermination, en marge du Forum sur le futur de l'Europe, décidé par la présidente de la Commission européenne, Madame Von der Leyen. L'ALE entend ainsi se faire entendre de la Commission et défendre ses revendications essentielles. Plusieurs conférences posant la question de l'élargissement intérieur de l'Union européenne, seront organisées durant la période, sur l'avenir de la Catalogne, de l'Écosse, de la Flandre, de la Corse...

Arritti aura l'occasion de revenir sur ces importants rendez-vous.

L'AG a accueilli un 49e membre, Siciliani Liberi, parti démocratique sicilien. Les travaux se sont terminés par plusieurs tables rondes pour faire ressortir les priorités de l'année à venir pour l'ALE. *EFA is a family !*, clôturait la présidente Lorena Lopez de Lacalle. *Tamanta è bella strada,* peut-on reprendre avec fierté ! ■ **FG.**

Jill Evans et Nelly Maes, prix Coppieters 2020 et 2021

Deux femmes d'exception !

La Fondation Maurits Coppieters, du nom d'un député européen flamand qui a marqué l'histoire de son pays, est la Fondation du parti Alliance Libre Européenne (EFA). Elle défend les valeurs de l'ALE et œuvre à l'avancée de ses revendications en menant des études ou des actions mettant en valeur ses fondements. Elle décerne ainsi chaque année un prix, les Coppieters Awards, pour récompenser une personnalité qui s'illustre dans ce combat de la diversité culturelle et linguistique, du dialogue interculturel, de la défense des minorités et du droit à l'autodétermination des peuples, de la lutte pour la paix, la démocratie et la construction d'une Europe unie. En 2018, c'est Edmond Simeoni qui avait été récompensé à Aiacciu.

En 2020, le prix n'a pu être remis du fait de la pandémie. Et c'est donc à l'occasion de cette AG 2021, que les prix 2020 et 2021 ont été remis pour saluer le combat de deux femmes remarquables pour leur engagement et leur humanisme.
Ce 15 octobre, la Fondation a souhaité honorer Jill Evans et Nelly Maes, en tant qu'infatigables militantes de leurs nations, respectivement le Pays de Galles et la Flandre. L'engagement d'une vie pour l'une et l'autre, la même générosité et la même force, malgré les difficultés d'un long combat. La reconnaissance de la femme est un marqueur pour l'ALE qui s'honore ainsi de récompenser deux militantes admirables par leur abnégation, soulignant ainsi l'importance de la femme dans nos combats de peuples.

Jill Evans est membre du Plaid Cymru, le parti nationaliste gallois de l'ALE. Elle a été la première femme députée européenne de son parti. Élue durant 21 ans, de 1999 à 2020, le Brexit a hélas mis fin à son mandat, alors que son pays a voté massivement pour rester dans l'Europe, tout comme l'Écosse ou l'Irlande.
Militante politique, elle s'est engagé dans la campagne de Greenham Common, mouvement de femmes pour la paix et contre l'installation d'ogives nucléaires sur cette base américaine de la Royal AirForce en Pays de Galles. Parties de Cardiff en 1981, ces femmes s'enchainent aux grilles de la base, puis décident d'installer un camp de protestation à Greenham Common. Elles y resteront 20 ans. Ce camp aura souligné autant le combat des femmes que le combat contre le nucléaire. Nombre d'initiatives de ce type a fleuri partout dans le monde.
Jill Evans se présente pour la première fois à Torfaen aux élections générales de 1987. Élue à plusieurs reprises entre 1992 et 1999, elle a été durant 4 ans membre suppléante de Plaid Cymru au Comité des régions de 1993 à 1997. Toutes ces années elle a été et est encore aujourd'hui représentante du Plaid Cymru au sein de l'ALE. Présidente de Plaid Cymru entre 1994 et 1996, elle a été réélue lors des élections suivantes en 2004, 2009, 2014 et 2019. Elle a présidé l'ALE de 2009 à 2014, et été vice-présidente du groupe Verts/ALE au Parlement européen.
Droits des femmes, droits humains, justice sociale, écologie, droit à l'autodétermination, c'est une européenne convaincue qui représente parfaitement les valeurs défendues par l'ALE.

Nelly Maes est une historique du mouvement flamand et de l'ALE. Elle a connu et milité avec Maurits Coppieters ou Willy Kuijpers qui sont des références pour le mouvement nationaliste flamand. Elle a consacré sa vie politique à promouvoir les valeurs de l'ALE et de la fondation Maurits Coppieters. Militante dans le mouvement des jeunes flamands, puis dans le mouvement des femmes, elle a commencé sa carrière politique au parti de la Volksunie/Spirit dans sa ville de St-Niklaas, où elle a été élue de 1970 à 2010. Elue au Parlement fédéral belge entre 1971 et 1978, et 1981 et 1995, elle est devenue membre du Parlement flamand en 1995, jusqu'en 1998, où elle est élue députée européenne.
Toute sa vie a été vouée à la défense de la diversité culturelle et linguistique, du droit à l'autodétermination des peuples, à la justice et à l'égalité pour tous, des droits des femmes et des plus démunis, de la place des jeunes. En 1999, elle est élue présidente du groupe ALE et première vice-présidente du groupe Verts/ALE, puis, première présidente de l'ALE entre 2004 et 2010.
De 2005 à 2015, elle a été également la première présidente de l'Institut flamand pour la paix.
Aujourd'hui elle continue d'œuvrer pour son pays dans sa ville de St-Niklaas pour promouvoir la culture et la diversité.

Arritti, membre de la Fondation Maurits Coppieters, est fier de saluer et de militer aux côtés de ces femmes d'exception ! ■

ARRITTI ARRITTI ! ABBUNÀTEVI !

Attualità

Tribune LDH

Contre la perpétuité sans fin, le respect du droit !

« La Cour d'appel de Paris s'est opposée au transfèrement de Pierre Alessandri dans une prison en Corse. C'est une terrible décision qui interdit toute possibilité de réinsertion familiale et sociale comme le permet pourtant la loi. Le temps ne fait pas son œuvre. Vingt-trois ans après l'assassinat du Préfet Claude Erignac, la Cour d'appel de Paris reste sous emprise politique et renonce à sa mission première qui est de rendre justice. Malgré les avis favorables à ce transfèrement venant de l'administration pénitentiaire, de la commission locale pénitentiaire en charge du fichier des DPS, du tribunal d'application des peines antiterroriste, la justice n'est pas passée. Nous pouvons craindre qu'il en sera de même pour Alain Ferrandi.

La Cour d'appel de Paris motive aussi son refus au prisme de la situation nationale et internationale par le risque d'attentat. Un homme peut donc être privé du droit à la réinsertion après 8200 jours d'emprisonnement parce que d'autres, sans lien avec lui, pourraient commettre des attentats ! Un acte qualifié de terroriste devient hors norme, hors du droit. Nous sommes ici au paroxysme de l'arbitraire !

La Cour d'appel va plus loin. Elle considère Pierre Alessandri comme un homme définitivement dangereux, le crime commis ayant ébranlé durablement les institutions et la république. Elle donne ainsi une interprétation de la perpétuité que beaucoup redoutaient. Dans les faits, la perpétuité peut être infinie.

Si nous n'y prenons garde, cette machine infernale continuera à imposer sa loi d'airain. Car c'est cela la perpétuité, *« la possibilité d'une mort à petit feu entre les murs et d'une vie qui appartient au juge »* pour reprendre les mots avisés de l'observatoire international des prisons.

Nous ne pouvons abdiquer nos responsabilités. Nous ne pouvons abandonner Pierre Alessandri, ni Alain Ferrandi, ni Yvan Colonna à cette mort à petit feu entre les murs et laisser leur vie appartenir au juge. Notre silence serait leur pire ennemi.

Notre capacité à dire non, à résister, à nous mobiliser, à être convaincus qu'il n'y a pas de fatalité constitue une part essentielle de la réponse à apporter à ce déni d'humanité. Nous en appelons aux consciences. Nous nous adressons particulièrement à nos élus, l'Assemblée de Corse, les parlementaires, les maires. Nous leur demandons de se concerter afin de proposer une manifestation de grande ampleur, par exemple une action « Isula morta », pour dire haut et fort notre attachement à ce qui fonde le développement démocratique de toute société : le respect du droit. » ■

Pour la ligue des droits de l'Homme : Jean-Claude ACQUAVIVA, Marie-Anne ACQUAVIVA, Pascal ARROYO, Antonin BRETEL, Frédérique CAMPANA, Francine DEMICHEL, Sophie DEMICHEL, Francesca-Maria DURAZZO, Philippe GATTI, Christine MATTEI-PACCOU, Gérard MORTREUIL, André PACCOU, Patrizia POLI, Elsa RENAUT, Dumè RENUCCI, Sampiero SANGUINETTI.

#LAffaireDuSiecle

Vittoria !

La décision est tombée concernant L'Affaire du Siècle : l'État est condamné à réparer les conséquences de son inaction climatique et il a jusqu'au 31 décembre 2022 pour le faire.

Le gouvernement est désormais obligé de respecter ses engagements pris lors des Accords de Paris sur le climat.

Après trois années de combat et le soutien de 2,3 millions pétitionnaires, la Justice vient de donner raison aux quatre ONG réunies sous la bannière « L'Affaire du Siècle » (Oxfam, Greenpeace, Notre Affaire à Tous, la Fondation Nicolas Hulot), et qui ont esté devant les Tribunaux. C'est une victoire importante pour le présent et pour l'avenir. Cela signifie que l'État ne peut plus en matière de réchauffement climatique et plus largement en matière d'environnement, dire sans ne rien faire.

Par décision en date du 14 octobre 2021, le Tribunal Administratif de Paris *« enjoint »* en effet le gouvernement à *« prendre toutes les mesures utiles de nature à réparer le préjudice écologique et prévenir l'aggravation des dommages à hauteur de la part non compensée d'émissions de gaz à effet de serre au titre du premier budget carbone. »*

L'État est condamné à prendre les mesures pour rattraper son retard, de même qu'à verser 2000 € à chacune des associations. Le mauvais point c'est que le montant de ces mesures relève de sa *« libre appréciation »* d'une part, d'autre part le Tribunal n'a pas suivi les associations dans leur demande d'astreinte financière de 78,5 M d'euros par semestre de retard... autant dire qu'on est loin encore d'une vraie condamnation incitative. Mais la décision est forte en symbole pour un gouvernement qui se dit le défenseur du climat. La Justice rappelle à l'ordre : l'État doit respecter ses engagements de réduction de gaz à effet de serre, c'est-à-dire réduire de 40 % au moins ses émissions d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.

C'est un bel encouragement pour tous les procès faits aux États de par le monde. Partout en effet, des citoyens saisissent la Justice, plusieurs États ont déjà été condamnés créant de fait une jurisprudence intéressante pour agir plus efficacement en faveur du climat. C'est aussi un avertissement à quelques semaines de la COP26 à Glasgow.

Le gouvernement n'a pas fait appel. Ça aussi c'est un encouragement.

Bravo pour cette belle victoire. On attend la suite. ■ **FG.**

Umagiu

À a memoria di Léo

A FDSEA cismuntinca saluta a memoria d'unu di i soi, Léonard Antoniotti, agricultore ind'è u Ghjunsani. Era u fratellu di u nostru amicu caru, Ghjuvan'Niculau Antoniotti.
A famiglia Antoniotti hè stata minata torna d'un drama è Arritti manda e so cunduleanze afflitte è e so pensate e più affettuose à a so moglie, e so figliole, u so fratellu è tutti i soi oghje adduluriti. Leo era cuntrariatu assai d'una situazione da a quale ùn era rispunsèvule, è, indirittamente, ferma una vìttima di più d'una sucietà chì cambia, dice a FDSEA.
Arritti chjama torna à un dibàttitu trà tutti l'attori, agricultori, difensori di l'animali, associ di vìttime di a divagazione, eletti, Statu è i so servizii, da ch'ellu ùn ci fussi più vìttime nucente di l'urganisazione di l'attività d'un paese.
Riposi in pace o Leo.

« La FDSEA de Haute-Crose veut saluer ici la mémoire de « Léo », Léonard Antoniotti, agriculteur dans le Guissanu décédé trop tôt ce samedi 9 octobre 2021.
Alors qu'il cherchait à ramener son taureau dans l'enclos, Léo a succombé à un infarctus massif à 51 ans, il laisser deux enfants orphelins.
Mais Léo a succombé aussi à une campagne de dénigrement qui, jusqu'au vendredi après-midi la veille de son attaque cardiaque l'a transformé en bête traquée au téléobjectif par des médias nationaux (France 2) puisqu'il était l'un des protagonistes dans l'affaire de la *« divagation d'Olmi Capella »*.
« Léo », éleveur bovin, fils et petit-fils d'éleveur bovin, ne supportait pas le jugement négatif qui lui était fait sur sa capacité à s'occuper de ses bêtes.
Il n'avait qu'une seule passion, qu'une seule occupation, c'était son troupeau.
D'ailleurs, historiquement ses taureaux ont toujours servis de reproducteurs à tous les éleveurs du canton, c'est un fait avéré que la famille Antoniotti a toujours eu de très beaux taureaux dans le Guissanu.
L'hystérie médiatique et politicienne d'Olmi Capella a trouvé son épilogue ce samedi quand Léo nous a quittés.
En Corse un monde est en train de nous quitter, un autre arrive plus fort, plus globalisé.
Comment réussir cette révolution sans que des « Léo » en fassent les frais ?
Nos politiques en Corse sont les seuls responsables pour élaborer une méthode qui permette la transition.
L'humilité, le pragmatisme et la concertation sont certainement les éléments clefs de cette méthode.
La FDSEA de Haute-Corse s'incline devant la douleur de la famille et présente ses condoléances sincères et attristées. ■

Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghji

« ***En Europe, vivent en paix quatre-vingt statuts d'autonomie*** *et trois cent millions d'européens, dans le régionalisme ou le fédéralisme politique* » disait dans l'une de ses nombreuses tribunes Edmond Simeoni le 7 février 2018. Il était un européen convaincu et malgré parfois sa colère lorsqu'on parle de l'Europe des États-Nations, l'Europe était pour lui une clé d'avenir sur laquelle il fallait s'appuyer. Il était, avec son frère Max Simeoni, parmi les précurseurs pour internationaliser la question corse, lors d'une conférence de presse tenue avec des députés flamands, basque, gallois, sarde, catalan, à Bastia, en 1979, événement que l'Histoire retiendra comme les tous premiers pas de la future Alliance Libre Européenne. Ainsi, il fut l'un des tous premiers à prôner les fondements qui sont aujourd'hui ceux de l'ALE (lire en p6è7) : *« Le droit doit primer la force et le dialogue la contrainte. L'Etat doit s'en persuader. Là est la voie de la confiance qui permettra la naissance d'une Corse nouvelle, moderne, plus juste, éprise d'humanisme et respectueuse des intérêts légitimes des parties par un nouveau contrat avec l'Etat, dans une Europe démocratique et aussi dans notre berceau naturel, la Méditerranée. Nous ne renoncerons pas à être nous-mêmes, avec tous les autres, modestement, au milieu des autres peuples du monde. Dans la fraternité et la paix. La raison commune l'emportera, in fine et ouvrira la porte à la justice et à la réconciliation ».*
En 2001, répondant à une interview sur le blog « Confluences Méditerranées », il livrait cette réflexion d'une Corse trouvant toute sa place dans une Europe des peuples.

L'Auropa di i pòpuli

« La construction européenne est à l'évidence une donnée majeure en termes politiques, économiques et juridiques. Elle a notamment conduit à une redéfinition totale de la notion de souveraineté (désormais éclatée), à une banalisation de la diversité culturelle, à la gestion de la complexité à travers des formes juridiques nouvelles et des processus croisés de régulation et d'adaptation évolutifs. Il est évident que tout ceci a ouvert à la Corse des perspectives largement insoupçonnées voici seulement 20 ans : accès aux fonds structurels européens ou encore échanges transfrontaliers. Il n'en reste pas moins que l'échelon étatique reste et restera présent dans les années à venir. De même, un « euro-optimisme » béat n'est pas de mise : la logique économique qui sous-tend la construction européenne risque, si elle n'est pas contrebalancée par des avancées en matière de protection sociale et par le comblement du déficit démocratique, d'être largement défavorable aux régions périphériques ou en retard de développement. La Corse, humblement eu égard à son poids économique et démographique, mais avec détermination au regard des enjeux politiques, doit renforcer sa présence sur la scène communautaire, et impliquer la France et ses partenaires européens dans la recherche d'une solution originale et satisfaisante pour l'île : cette solution négociée pourrait avoir valeur d'exemple dans la recherche des nécessaires complémentarités à inventer entre les trois principaux échelons du champ politique européen : région, État, Union européenne. La confrontation avec ce qui se fait ailleurs en Europe devrait également conduire à dissiper l'angoisse quasi existentielle de ceux qui ont de la République française une vision figée et monolithique : n'oublions pas que la grande majorité des Européens vit déjà, sans heurts, dans le fédéralisme ou le régionalisme politique. » ■

Pour un observateur de la politique insulaire, la perplexité doit dominer tant dans l'analyse que dans les perspectives d'avenir. Le doute qui est le mien m'enlève peut-être tant soit peu de lucidité ? En ce cas, je serais bien puni, vu que mon éducation et mon métier ont placé cette qualité en préalable de toute action.

« Majorité absolue » ! Mais où est l'erreur ?

par Max Simeoni

Voir clair pour agir est une ascèse constante qui finit par être une seconde nature et une école d'humilité. L'erreur ou l'approximation dans l'analyse caractérise le genre humain. On progresse par ses erreurs, dit-on, et c'est vrai. Il s'agit d'en faire le moins possible et de moindres portées. Une seule boussole, elle est morale, et c'est d'avoir comme motivation le souci d'agir sans injustice et contre l'injustice.

Certains précurseurs voient à l'avance et ouvrent une voie insoupçonnée. Ils ne courent pas les rues. Mais ils sont incapables de mesurer les conséquences difficiles, souvent néfastes et coûteuses pour la société. Tous les progrès technologiques sont dans cette catégorie. Des exemples ? La Chine a inventé la poudre pour les feux d'artifices, l'Occident l'a vite utilisée pour l'arsenal des armes à feu. En Occident, le moteur à vapeur, les combustibles fossiles, pétrole et gaz, ont décuplé le rendement, permis l'industrialisation et leurs armées, de terre et de mer, ont servi l'hégémonie d'empires coloniaux.

De nos jours, on s'escrime à contenir et si possible réduire la pollution de l'air, des cours d'eaux, des océans. Des organismes internationaux sont créés pour recommander aux États des mesures de protections, OMS, Unesco...

La pandémie du Covid19 a démontré à quel point la population croissante de la planète est dépendante. Et grande nouveauté, 136 pays sont d'accord pour taxer de 15 % les multinationales. Le premier discours libéral du *« laisser faire, laisser passer »* est devenu toxique pour tous les États du monde. En somme, pour survivre il faut instaurer une gouvernance mondiale ? Si cela arrive, ce sera après bien de crises, voire de catastrophes. Une crise de civilisation qui accouchera dans la douleur d'un autre modèle. Peut-il en être autrement ?

> **Je suis fort quand je me défends contre une injustice. C'est la raison profonde qui fait de moi un nationaliste corse qui appartient à un Peuple, avec un territoire insulaire, une histoire, une langue.**

En ce qui me concerne, je suis fort quand je me défends contre une injustice. C'est la raison profonde qui fait de moi un nationaliste corse qui appartient à un Peuple, avec un territoire insulaire, une histoire, une langue. Aujourd'hui il est menacé de disparition par un traitement colonial de la France sous tous ses régimes royaux (conquête par les armes à Ponte Novu,) de sa population exilée (guerres, empires coloniaux de la République), 160.000 hab. en 1960, son territoire vidé destiné au tout tourisme pour enrichir les producteurs externes, 97 % de tout ce qui est consommé est importé. Le tourisme représente plus de 21 % de son PIB, chiffre énorme en comparaison des régions considérées comme les plus touristiques, qui souligne le vide d'activités économiques structurées. Politique cynique délibérée comme le montre le rapport secret demandé par la Datar à *l'Hudson Institut* en 1971. Renouvellement rapide de population : de 160.000, l'île est passée à 330.000 habitants en une trentaine d'années.

Le déclin final de l'existence du Peuple Corse continue sa descente vers le néant. Le paradoxe est grand entre un combat nationaliste de plus d'un demi-siècle pour sa survie à travers les différents statuts (Defferre, Joxe, Jospin) et avec celui de Caseneuve d'une majorité absolue par une coalition de nationalistes. L'occasion d'ériger une force cohérente en capacité de tenir front contre le jacobinisme républicain a été sans doute gâchée. Les autonomistes en sont les plus responsables dans la mesure où ils ont été aveuglés par l'électoralisme, divisés incapables de s'unir malgré un Congrès qui, unanime, a voté leur fusion. L'occasion d'un créneau historique à saisir a été perdue. On ne sait pas de quoi demain sera fait.

Élections majoritaires ou pas, comment envisager que des élus d'une majorité morcelée poursuivront, avec quelques chances de réussite, un redressement de la courbe du destin, enfermés dans un électoralisme pour des mandats insuffisants ?

Ils attendent de voir où la crise des centrales alternantes électorales parisiennes va déboucher. Ils croient dès lors avoir le temps, les élections pour la CdC venant en dernier. En attendant ils restent sur place en se tenant par les maillots !

Les législatives pour une majorité présidentielle mais on ne connaît pas les candidats. Certes Macron, peut-être Zemmour, Mélenchon ? LR Hidalgo a pointé dans la lucarne, le reste de la Droite n'est pas en pool, la Gauche espère un réanimateur ? Nos députés « locaux » nationalistes, unis, ce serait possible même si la coalition n'existe plus. Les conseils départementaux n'existant plus, les lieux peuplés (maires de villes littorales, présidents de maires, ou de Comcom...) naviguent pour accoster et jeter les amarres.

Le pouvoir central, la technostructure administrative, les préfets, tentent ouvertement ici plus qu'ailleurs de conserver des licols sans le relais des conseils départementaux (ex-conseils généraux).

L'Exécutif du statut Caseneuve, Gilles Simeoni pose un problème d'État (jacobin) sérieux. Macron l'a dit dans sa brève période de grâce lors du cérémonial Erignac, que les simples élus *« locaux »* ne font pas la loi. Comment pourrait-il en ce temps accepter une demande d'autonomie interne formulée par eux, en vue de pouvoir légiférer ?

Or, sans autonomie, sans reconnaissance, sans coofficialité de sa langue, le Peuple Corse disparaîtra.

Oui, perplexe, j'espère une sortie salvatrice pour notre Peuple et honorable pour la République, le ou les premiers signes incontestables qui feront de moi autre chose qu'un guetteur inquiet. Le premier devrait être l'union et pourquoi pas l'unité pour les fondations d'un parti au sein du Peuple Corse, à sa base pour amener au plus tôt la République à réparer son injustice. ■

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 12/10/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ **BRAVONE CONSTRUCTION (SARL)** - 21 LES MARINES DE BRAVONE - 20230 LINGUIZZETTA
ACTIVITÉ : TRAVAUX DE BÂTIMENT
RCS BASTIA B 510 095 169 - 2009 B 61

PAR JUGEMENT EN DATE DU 12/10/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PROFIL ENERGIE (SARLU)** - ZI MIGLIACCIARU - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
ACTIVITÉ : FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIE BOIS PVC ALU, POSE DE CHARPENTES
RCS BASTIA B 519 157 077 - 2010 B 384

PAR JUGEMENT EN DATE DU 12/10/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PEARL CAPITAL MANAGEMENT (SARL)** - LIEU DIT VECCHIETE - MORIANI PLAGE - 20230 SAN-NICOLAO
ACTIVITÉ : SOCIÉTÉ DE HOLDING
RCS BASTIA B 524 958 055 - 2013 B 205

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

L'OFFICE DU COURS
Société par actions simplifiée
Au capital de 707.668,34 €
Siège social : 7, Cours Napoléon
20000 AJACCIO
419784632 R.C.S. Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 octobre 2021, il résulte :
La collectivité des actionnaires de la société a décidé la modification de sa dénomination sociale, et le remplacement de son président et de son directeur général. Ces décisions entraînent la publication des mentions suivantes :
Dénomination sociale
Ancienne mention : MAÎTRE JEAN-FRANÇOIS MATIVET & FRANÇOIS-MATHIEU SUZZONI, NOTAIRES ASSOCIÉS
Nouvelle mention : L'OFFICE DU COURS
Président
Révocation : Monsieur Jean-François MATIVET
Nomination : Monsieur Pierre-Dominique, Charles, Mathieu SUZZONI, Notaire, Demeurant à AJACCIO (20000), Parc San Lazaro, Immeuble Ile de Beauté, né à AJACCIO (20000) le 21 juillet 1987, De nationalité française.
Directeur Général
Révocation : Monsieur François-Mathieu SUZZONI
Nomination : Monsieur Laurent, Jacques, Charles, MATIVET, Notaire, Demeurant à AJACCIO (20000), Résidence les Cyclades Bat C, Bvd Stephanopoli de Comene, Né à AJACCIO (20000) le 20 décembre 1982, De nationalité française.
Mention sera faite au RCS de AJACCIO.

Pour avis.

Publiez vos annonces légales
arritti2@wanadoo.fr

« CORS'HOTELS »
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 90.000 EUROS
Siège social : Rond Point de BIGUGLIA
RN 193 - 20620 BIGUGLIA
R.C.S. BASTIA : 334.897.014

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 30 septembre 2021, a pris acte de la démission de Monsieur ROSSI Ange Etienne de son mandat d'administrateur du conseil d'administration, et a désigné Madame BALDRIGHI Virginie en qualité de nouvel administrateur à compter du 30 septembre 2021.

Pour avis.

« CORS'HOTELS »
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 90.000 EUROS
Siège social : Rond Point de BIGUGLIA
RN 193 – 20620 BIGUGLIA
R.C.S. BASTIA : 334.897.014

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 30 septembre 2021, a décidé de ne pas renouveler le mandat de Messieurs ROMEI Marc et LORENZONI Joseph, commissaires aux comptes.

Pour avis.

LBMS FINANCES
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 1 860 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : LIEUDIT SENNOLA
20169 BONIFACIO
752 405 811 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :
- Monsieur Pierre-Toussaint PINELLI, domicilié à BIGUGLIA (20620), Chemin de Lustincone, Casatorra, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Jean-Pierre FABIANI, domicilié à BASTIA (20200), les Jardins de Toga, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,
pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour avis, La Gérance

CHANGEMENT DE LA PRÉSIDENCE

Aux termes d'une assemblée générale en date du 13 Octobre de la SAS EASY CLEAN SUD il en résulte :
- La démission de la présidence de la SAS EASY CLEAN SUD : Madame ETTORI LEMERIGE Virginie, Inès, Née le 6 mai 1973 à SURESNES, demeurant 6 Rue Conventionnel CHIAPPE, 20000 Ajaccio, de nationalité Française, est démissionnaire.
- La nomination de la présidence de la SAS EASY CLEAN SUD : Monsieur PALA Christophe, né le 27 aout 1976 à Ajaccio, de nationalité française, demeurant Lieu-dit Balordo 20129 Bastelicaccia, accepte la Présidence.

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE SERVICES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SAEML CORSE BOIS ENERGIE - Lieu-dit Vergajola - 20270 AGHIONE
Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com
Objet du marché : ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE
Caractéristiques principales : Un accord-cadre à bons de commande d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage portant sur :
- La gestion des problématiques du réseau de chaleur urbain de Corte.
- La gestion des problématiques de la production biomasse sur Aghione.
Date prévisionnelle de démarrage : 1er janvier 2022
Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 60%
L'entité adjudicatrice pourra procéder à une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable.
Date limite de réception des offres : Lundi 15 Novembre 2021 – 23h00
Modes de retrait des documents de la consultation : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com
Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur https://www.achatspublics-corse.com. La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Pour les modalités de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00/12h30 et 14h00/18h00.
Renseignements d'ordre techniques et administratifs : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude les candidats devront envoyer leur question, via la plateforme du profil acheteur de Corse Bois Energie.
Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 15 Octobre 2021 – 08h00

AVIS DE CONSTITUTION

Le 11 octobre 2021, suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS BOCCHIARDO
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : mille euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.
Siège : Hameau de Saint-Antoine, 20233 SISCO
Objet social : Travaux d'entretien, de dépannage, de bricolage, de débarras et de nettoyage chez les particuliers et les professionnels ; tous travaux d'urgence et d'amélioration de l'habitat ; Travaux de jardinage ; Travaux de câblage réseau et divers, d'installation de fibre optique, de téléviseur, wifi et internet ; Achats et ventes de produits de décoration, loisirs, cadeaux et produits pour la maison.
Durée : 99 ans
Président : est nommée président, pour une durée illimitée, Mr Marc BOCCHIARDO, né le 18 octobre 1978 à Nice (06), demeurant Hameau de Saint-Antoine, 20233 SISCO.
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour unique insertion, Le président

A vostra publicità
Votre publicité | Ange Giovannini 06 81 54 73 98

Serata Scola Corsa

L'Attrachju
Felì
Missaghju

Vennari 22 d'ottobre

20:30 Biguglia
Spaziu Carlu Rocchi

À partesi di 6 ore

Banchi pè i zitelli
Tombolà è Canti
Da beie è da manghjà

Entrata 20 €
Zitelli 10 €

SCOLA CORSA
Città di Biguglia

Scola Corsa - BP 12 - 20416 Ville di Petrabugnu | www.scolacorsica.corsica | Helloasso: https://bit.ly/scolacorsa